



**DOSSIER DE CANDIDATURE SECTION SPORTIVE ÉQUITATION
OU SECTION ÉQUITATION
LEGTA La Barotte Haute Côte d'Or**

ANNÉE 2021-2022

CLASSE :

NOM: PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

Responsable 1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Adresse mail :

Responsable 2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Adresse mail :

CENTRE ÉQUESTRE DE PRATIQUE

Centre équestre de pratique :

Niveau de galop :

Numéro de licence :

Établissement fréquenté en 2020-2021 :

Je sollicite d'admission de mon enfant, ci-dessus nommé, dans :

La section sportive équitation*,

La section équitation*

***Section Sportive Équitation** : 16 élèves maximum recrutés par tests de sélection. Cette option comprend :

x 3 heures hebdo d'équitation,

x Renforcement musculaire,

x Une formation « assistant chef de piste »,

x Une préparation à la Capacité Équestre Professionnelle de niveau 1, 2 ou 3 (CEP1, CEP2, CEP3)

ATTENTION : Les élèves de ce groupe devront s'engager sur l'année scolaire à suivre les formations bi-qualifiantes proposées qui pourront pour certaines parties se dérouler sur quelques week-end.

*** Section Équitation** : pour tous les élèves volontaires :

x 3 heures hebdo d'équitation,

x Renforcement musculaire,

Des sorties en compétition pourront être organisées quelques week-end sous certaines conditions.

Dans les deux cas, les élèves de Bac Professionnel et de Bac Technologique auront la possibilité de présenter l'unité facultative **Pratique Physique et Sportive** comptant dans l'obtention du Baccalauréat.

Le tarif des deux sections est de 900€ annuel calculé au prorata du nombre de semaines de présence dans l'établissement. Deux séances d'essai seront possibles en début d'année scolaire avant l'engagement du règlement sur **l'intégralité de l'année scolaire.**

RÈGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE ÉQUITATION LEGTA LA BAROTTE

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire équitation. Il est assorti d'un contrat pour chaque athlète qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement.

Article 1 - Le présent règlement est en application à la rentrée scolaire de septembre 2021

Article 2- Les élèves de la SSEA bénéficient de l'entraînement et de son suivi. L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements. Une préparation physique par renforcement musculaire est mise en place pour les élèves.

Article 3 - Les athlètes inscrits en SSEA doivent obligatoirement se licencier à l'AS (20€) qui transmettra la liste des élèves à l'UNSS.

Article 4 - L'entraînement est sous la direction du ou des entraîneurs qui en déterminent les modalités.

Article 5 - Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et un suivi sera réalisé.

Article 6 - Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours est obligatoire.

Article 7 - L'admission en SSEA implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité et induit une exigence de résultats et un comportement correct en cours et en dehors.

Article 9 - Les sportifs admis en SSEA équitation s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer de drogue (quelle qu'en soit la nature).

Article 10 – L'engagement en SSEA est pour une durée minimale d'une année scolaire. Le forfait tarifaire est valable pour l'ensemble de l'année scolaire, des frais étant engagés par le lycée pour la location, l'achat ou l'entretien des équidés aucun remboursement suite à un arrêt de l'élève ne pourra être envisagé. Seuls des cas exceptionnels comme l'exclusion de l'établissement ou une blessure annuelle pourront donner lieu à un remboursement partiel. Cette décision sera prise par le chef d'établissement.

J'ai pris connaissance des conditions de recrutement, des modalités de fonctionnement et du règlement de la sections sportive.

Fait à : Le :

Signature responsable légal

Signature de l'élève